

Procès-Verbal Commission des Sportifs de Haut Niveau

Réunion du mercredi 13 novembre 2024

Membres présents :

BONNET Charlotte
BOUCHAUT Joris
CAMARASA Alexandre
DE RONCHI TURBAN Sophie
DESPREZ Pierre-Yves
GASTALDELLO Béryl
GUILLET Louise
LACOURT Camille
OLIVIER Marc-Antoine

Membre absente excusée :

HENIQUE Mélanie

Assistent :

BERTHET Agnès, DTN Adjointe
VENET Laurence, CTS en charge du suivi socio-professionnel des SHN
DELCHET Dominique, Président de la CSOE
FONTAINE Antoine, membre de la CSOE

Les membres de la Commission des SHN se sont réunis par visioconférence le mercredi 13 novembre 2024, à 12h30, afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Présentation des rôles et missions de la Commission SHN et de ses membres ;
2. Election des co-présidents, un homme et une femme, issus de deux disciplines différentes, qui siégeront au Comité directeur et au Bureau de la FFN ;
3. Questions diverses.

Laurence VENET est désignée comme secrétaire de séance.

EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

1. Présentation des rôles et missions de la Commission SHN et de ses membres

Statutairement, la commission des SHN est chargée de :

- Promouvoir les intérêts des SHN au sein ou auprès des instances dirigeantes de la FFN, et de formuler auprès de ces dernières des propositions ou des avis destinés à promouvoir et développer le SHN ;
- Mener toute action pour promouvoir et développer le SHN, dans le respect des orientations générales définies par la FFN ;
- Promouvoir les droits et les intérêts des SHN, et de formuler des recommandations dans ce sens auprès des pouvoirs publics et de la société civile ;
- D'assurer un dialogue, au nom et pour le compte de la FFN, avec la commission des athlètes de Haut-niveau du Comité National Olympique du Sport Français ;
- Se prononcer sur tout autre thématique qui lui serait proposée par le bureau fédéral, en lien avec la politique fédérale.

Laurence VENET explique que la CSHN pourra être associée aux réflexions concernant la convention des SHN, au plan de performance fédéral.

La parole est ensuite donnée aux membres de la commission afin qu'ils puissent partager leurs interrogations et évoquer les sujets qu'ils aimeraient aborder dans le cadre de leurs travaux.

Alexandre CAMARASA explique :

- qu'un listing de l'ensemble des athlètes pour diffuser l'information de la Commission des SHN serait nécessaire ;
- que les sujets de formation, reconversion, fiscalité, contrats de travail et surtout l'information des SHN sur ces sujets doivent faire partie des priorités de la commission ;
- qu'il estime nécessaire que la commission puisse échanger et davantage informer les SHN sur les décisions prises par les organes de direction de la FFN. Il fait le constat de la frustration ressentie par un certain nombre d'athlètes qui ne se sentent pas toujours écoutés ou correctement traités.

Alexandre CAMARASA souhaite que la commission porte la voix de tous les SHN et qu'elle puisse créer des projets pour accompagner les SHN.

Les membres présents partagent cette vision.

Charlotte BONNET regrette que cette commission n'ait pas été mise en place spontanément par la fédération et qu'il ait fallu une modification du code du sport pour la créer. Elle considère que la CSHN aurait dû exister depuis bien longtemps et partage ses inquiétudes sur le rôle et la place que pourra avoir cette commission en pratique ainsi que le poids de ses représentants au sein du bureau et du CODIR.

Agnès BERTHET reconnaît que la mise en place d'une CSHN résulte d'une obligation légale mais rappelle que c'est bien souvent par l'évolution du cadre législatif et réglementaire que les choses évoluent.

Elle invite les SHN à rester pleinement conscient de leur rôle de représentant des SHN tout au long de leur mandat.

L'attention des membres est également attirée sur le fait qu'ils représentent les 5 disciplines de la fédération et qu'il était de leur rôle de se rapprocher des disciplines du plongeon et de la natation artistique pour prendre en compte leur spécificité, puisque non présentes dans les membres de la commission.

Après avoir souligné l'aspect positif d'inclure des représentants des SHN au sein du bureau et du CODIR dans l'objectif de sensibilisation des dirigeants à la situation des SHN, Joris BOUCHAUT évoque différents sujets importants pour la commission : les retraites, les aides aux SHN en sont des exemples.

Joris BOUCHAUT indique qu'il serait nécessaire d'avoir un budget alloué à la Commission afin de mettre des actions en place, de prendre en charge les déplacements des membres en cas de besoin dans l'accomplissement de leur mission.

Béryl GASTALDELLO estime en outre, qu'une des missions principales de la commission doit être de créer un lien entre les athlètes et la fédération.

Dans cette perspective, il conviendrait de faciliter l'identification par les SHN des interlocuteurs fédéraux identifiés comme ressources sur les sujets intéressants la carrière d'un athlète (reconversion, formations, etc).

2. Election des co-présidents, un homme et une femme, issus de deux disciplines différentes, qui siègeront au Comité directeur et au Bureau de la FFN

La Commission de surveillance des opérations électorales n'ayant reçu aucune candidature écrite avant la date de la réunion de la commission, un appel à candidatures est ouvert lors la réunion de la commission.

Se portent candidats à la co-présidence de la commission :

- BONNET Charlotte - Natation Course
- GASTALDELLO Béryl - Natation Course
- CAMARASA Alexandre - Water-Polo

Le vote à bulletin secret est rendu possible grâce à la plateforme Balotilo.

Le scrutin est ouvert par la CSOE à 13h13.

Chaque membre ayant la possibilité de voter pour un homme et une femme de deux disciplines différentes.

Le scrutin est clos par la CSOE à 13h17. L'ensemble des membres présents ayant pris part au vote.

La CSOE procède au dépouillement et annonce les résultats suivants :

- CAMARASA Alexandre, élu à l'unanimité des membres présents (9 voix).
- BONNET Charlotte élue à la majorité des membres présents (5 voix).
- GASTALDELLO Béryl (4 voix).

3. Questions diverses

Les SHN s'interrogent sur les prochaines étapes suite à cette commission.

Il est rappelé aux membres de la commission qu'il semble fondamental qu'ils se positionnent en tant qu'acteur de cette commission et de ne pas rester dans l'attente de la prochaine convocation.

La commission demande à être associée aux réflexions sur la modification de la convention des SHN.

Elle demande également à recevoir :

- la liste des SHN ;
- la liste des cercles de compétences ;
- la liste des agents des nageurs.

Ces demandes seront étudiées par les services de la fédération.

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 13h30, le présent procès-verbal est rédigé par Laurence VENET, Secrétaire de séance.

Pour valoir et faire valoir ce que de droit,
A Clichy, le 13 novembre 2024.

La co-présidente



Le co-président



La secrétaire de séance

